

Revue savoisienne : journal
publié par l'Association
florimontane d'Annecy :
histoire, sciences, arts,
industrie, [...]

Académie florimontane (Annecy). Auteur du texte. Revue savoisienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, littérature / Jules Philippe, directeur-gérant. 1916-01-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Après approbation de ces comptes par l'assemblée, le PRÉSIDENT félicite notre aimable trésorier dont le zèle et le dévouement sont inlassables.

Sont élus vérificateurs des comptes pour 1916 : MM. D'ORLYÉ, DOMENJOUR et PERNOUD.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. VIBERT, *La Race Chamitique*, Paris 1916. (don de M. Dépollier.)

Norbert DUNOYER, *Ephémérides*, Illustrations et célébrités savoisiennes, 2 vol. Thonon 1910.

Conclusions prononcées dans la cause des frères Rosset, de la commune de Viry. par M. GIROD, 1907.

(Dons de M. Norbert Dunoyer)

Ch. REBORD. *Le Divin Voyageur*, Annecy, 1900, trois cartes pour l'intelligence de cet ouvrage.

ID., *La Maison de la Galerie*, Annecy, 1911.

ID., *L'Œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse d'Annecy*, Annecy, 1912.

E. CHEVALIER, *Notice sur la longévité et les dimensions de quelques arbres*, Annecy, 1870.

ID., *Notice sur les insectes nuisibles et les insectes utiles de la Savoie*. Annecy, 1872.

(Dons de M. le chanoine Rebord.)

La parole est donnée à M. BLANDIN pour la lecture de son rapport sur le concours de céramique ouvert par la Florimontane en 1915 :

L'honneur que vous m'avez fait, Messieurs, en me confiant, après celui des poupées à costumes, le rapport du concours de *céramique régionale*, n'est pas sans me troubler un peu, en raison de la responsabilité qui m'incombe d'un exposé fidèle de diverses impressions, qui pourrait être entaché de préférences personnelles pour un genre plutôt que pour un autre. Je m'efforcerai de m'abstraire de telles suggestions pour vous présenter, dans la mesure de mes forces, la quintessence des remarques et des observations faites par le jury tout entier.

Je dois vous signaler tout d'abord l'impression générale de votre jury à son entrée dans la salle où se trouvaient groupés les envois des deux concurrents, car il n'y eut que deux concurrents à ce concours qui, à n'en pas douter, eût réuni, en tout autre temps, un plus grand nombre d'exposants ; cette impression était faite tant de surprise au vu de l'importance de chaque lot, que d'admiration pour l'harmonie du groupement et la diversité des pièces offertes à notre jugement. L'effort est manifeste comme le souci des concurrents de s'engager sur des

voies différentes, dans le but de parvenir à la découverte de la vérité, touchant un ou plusieurs types originaux de céramique vraiment régionale. J'adopterai l'ordre alphabétique dans mon étude des envois des deux artistes et je vous ferai remarquer que, si vous n'avez sous les yeux qu'un certain nombre de types de l'œuvre de chacun, c'est que le jury a tenu à rester discret dans le choix des pièces conservées pour demeurer la propriété de l'Académie Florimontane ; j'ajoute enfin que l'effort de chacun des concurrents ayant paru équivalent, le jury vous propose d'accorder un premier prix *ex æquo* et de partager par moitié entre M. Béchard et M. Jacquet la somme affectée au concours.

M. Ernest-François Béchard, artiste-peintre à Annecy, 10, place au Bois, lauréat du prix de Sèvres 1912-1913, a emprunté à la faune, à la flore, au paysage savoyard les éléments principaux de la décoration de ses pièces artistiques. La faveur du jury m'a paru se porter sur un vase décoré de pommes de pin, dont la réussite est sans doute due à la stylisation d'une branche cueillie au hasard d'une promenade en forêt du Crêt du Maure ; sur d'autres objets nos fougères locales plaquent leurs découpures élégantes ; je signale un plat décoratif, dans la note impressionniste, où nous voyons un intéressant effet de soleil couchant sur un paysage d'Angon ; les papillons et les poissons ont fourni des éléments heureux de décoration à cet artiste. Dans les objets usuels, le jury a fait une abondante cueillette, comme dans ceux de M. Jacquet, estimant que là était l'avenir, au début du moins, de la céramique locale. Je vous prie de remarquer l'heureuse disposition des ornements de la soupière, du pot à eau, du sucrier, des soucoupes, assiettes et menus objets ; ces divers morceaux sont de nature à impressionner utilement les fabricants désireux de renouveler leur manière et de l'améliorer. M. Béchard emploie deux procédés différents : celui des réserves et celui de l'émail ; c'est affaire de goût personnel de marquer une préférence pour le résultat obtenu ; au total il convient de le féliciter de son éclectisme et de ses heureuses tentatives en divers sens pour obtenir un effet original, une décoration inédite qui soit comme le cachet spécial d'une œuvre sortie d'un four annécien.

M. Paul Jacquet, professeur de dessin à l'Ecole primaire supérieure, demeurant à Annecy, 10, rue Jean-Jacques Rousseau, expose lui aussi dans les deux sections du concours. Ses objets artistiques sont en faïence (terre émaillée) ou en terre

vernissée décorée au pochoir (procédé du papier) ou au moyen de l'antique barolet (procédé par lequel l'opérateur laisse couler la matière colorée en suivant le contour du dessin). Sans renoncer à une certaine fantaisie dans la disposition de ses sujets décoratifs, M. Jacquet marque une tendance à la disposition régulière, parfois géométrique, de ses ornements ; tels de ses groupements décoratifs rappellent le style persan ou mauresque ; je signale cependant un de ses plats orné d'une carpe contournée dans le goût chinois ou japonais. On a admiré un vase sur les flancs duquel se jouent des poissons hérissés de piquants, telles les nageoires des perches de notre lac ou des rascasses hargneuses, dont les riverains de la Méditerranée font l'élément principal de leur bouillabaise nationale. Les lézards, escargots, chardons, fleurs alpestres lui ont fourni de nombreux modèles. Il a lui aussi offert un large tribut à la section des objets usuels ; j'attire votre bienveillante attention sur la soupière et le plat décorés en étoiles avec fleurs diverses, comme sur les trois pièces du service à thé, le pot à miel avec cyclamens, le sucrier bleu, le légumier blanc orné de torsades bleues et les deux pots à eau et à vin.

L'Académie Florimontane déposera au Musée les diverses pièces de céramiques retenues ; chacun pourra donc aller les admirer. Les objets usuels, avec décor renouvelé ou rappelant les plantes et les animaux de la Savoie, serviront, j'en suis certain de modèles pour la fabrication régionale que notre Compagnie serait si heureuse de voir renaître dans notre pays. A ce titre, le concours est un succès ; d'ores et déjà le but est atteint et l'avenir semble assuré à une branche à la fois artistique et industrielle, qui peut devenir une source de profits et même de renommée pour une région appelée à un si brillant essor.

Les conclusions du jury et l'attribution des prix à MM. BÉCHARD et JACQUET sont adoptées.

Sur la proposition du Conseil d'administration, sont élus : *membres honoraires* : MM. Achille ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève ; Paul-Edmond MARTIN, archiviste d'Etat de la République, à Genève ; Albert DE MONTET, homme de lettres, à Corseaux (Vaud) ; Gabriel PÉROUSE, archiviste de la Savoie, à Chambéry ; M^{gr} Louis PETIT, archevêque d'Athènes : *membres correspondants* : MM. EMPRIN, curé de